

## CALENDRIER DE DÉPÔT DES DOSSIERS JS! ET VVV/S! 2021

Trimestre	Dates de réalisation du projet	Demande de parrainage : envoi de la fiche projet-(par mail)	Ouverture du dépôt en ligne	Premier dépôt en ligne pour relecture	Date limite de dépôt et validation de dossier en ligne par l'association porteuse	Jurys en région	Date du Comité FONJEP
1	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 mars 2021		03 juillet 2020	<b>23 aout 2020</b>	<b>23 septembre 2020</b>	octobre et novembre 2020-	27 novembre 2020
2	Du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin 2021	<b>03 novembre 2020</b>	03 octobre 2020	<b>03 décembre 2020</b>	<b>03 janvier 2021</b>	janvier et février 2021	26 février 2021
3	Du 1er juillet au 30 septembre 2021	<b>06 janvier 2021</b>	10 décembre 2020	<b>06 février 2020</b>	<b>03 mars 2021</b>	avril/mai 2021	10 et 11 Mai 2021
4	Du 1er octobre au 31 décembre 2021	<b>01 avril 2021</b>	10 mars 2021	<b>26 mai 2020</b>	<b>01 juin 2021</b>	juin / début juillet 2021	10 septembre 2021

### Attention :

- Les dossiers sont à déposer en ligne sur la plateforme : <https://applications.fonjep.org/>
- En raison de la procédure en ligne, **il est obligatoire de respecter les délais imposés par le parrain**. Passé ce délai, vous ne pourrez pas être parrainés.
- **Une demande de parrainage via une fiche projet doit être envoyée par mail au moins 2 mois avant le dépôt en ligne** à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.
- Les dates de dépôts indiquées sur la plateforme correspondent aux dates de dépôt pour le parrain. Merci de tenir compte des dates indiquées dans ce calendrier.



## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- **Demande de parrainage** : Vous devez compléter et envoyer la fiche projet à l'adresse [eboulange@laligue.org](mailto:eboulange@laligue.org) **au moins 2 mois avant la date limite de dépôt en ligne**. En fonction de l'adéquation de votre projet avec les critères mentionnés ci-dessous, la Ligue de l'enseignement vous donnera sa décision par retour de mail (sous 10 jours ouvrés).

### Les critères :

- **Affiliation à une fédération départementale de la Ligue de l'Enseignement** au moment du dépôt de la demande ;
  - Projet s'inscrivant dans une vision de la solidarité internationale basée sur la **réciprocité et l'horizontalité avec les partenaires locaux**;
  - Projet répondant à un **besoin réel identifié avec le partenaire local** ;
  - **Existence réelle et réaliste d'un échange de jeunes** (groupe de jeunes venus de France accueilli/accueillant (par) un groupe de jeunes binômes du pays partenaire) ;
  - Respect des délais de dépôt;
  - Les projets d'éducation populaire (échanges interculturels, culturels, artistiques, sportifs, sur des thématiques d'actualité, etc) sont encouragés, ainsi que les projets mettant en place des actions d'ECSI dans le cadre de leur restitution.
- 
- **Premier dépôt en ligne pour relecture** : Vous devez créer votre compte en ligne sur la plateforme <https://applications.fonjep.org/>, **compléter votre dossier** et ajouter La Ligue de l'Enseignement comme parrain **au moins 1 mois avant la date limite de dépôt en ligne**. Ce délai permet à votre parrain de vous faire ses retours afin de les intégrer à votre dossier.

### A ce stade, au moins les onglets suivants doivent être complétés :

- Les onglets « Présentation », « Résumé de l'action », « Participants », « Budget prévisionnel », « Parrain » ;
- L'onglet « documents » **doit impérativement comporter le plan type « présentation du projet » complété.**

- **Date limite de dépôt et validation du dossier en ligne par l'association porteuse** : Vous devez avoir **votre dossier finalisé et COMPLET.**

### Pour que votre dossier soit complet :

- Les onglets « Présentation », « Résumé de l'action », « Participants », « Budget prévisionnel », « Parrain » **doivent être remplis en ligne et enregistrés** ;
- Les lettres de motivations des jeunes doivent être signées et téléchargées individuellement au sein de l'onglet « Participants » lors de l'enregistrement de la liste des participants;
- Vous devez joindre des justificatifs (ex : devis) au budget prévisionnel et impérativement compléter le budget narratif de manière détaillée ;
- L'onglet « documents » doit impérativement comporter le plan type « présentation du projet » **complété ainsi que le planning du séjour** ;
- La note d'engagement doit être signée par l'association porteuse et le partenaire ;
- La convention de parrainage et l'attestation sur l'honneur doivent être signées par l'association porteuse.

- **Le bilan** est à déposer en ligne dans un **déla**i maximum de **2 mois 1/2** après la fin du chantier et le retour des jeunes. Cela permet au parrain de le relire, faire ses éventuels retours et le valider dans les délais imposés par le Fonjep (3mois). Passé ce délai, le Fonjep ne pourra pas verser le reliquat.

**Attention** : Pour les projets ayant lieu au 4e trimestre 2020, les bilans doivent être envoyés avant le 31 janvier 2021. Et, les projets ayant lieu au 4e trimestre 2021, les bilans doivent être envoyés avant le 31 janvier 2022.

**Votre bilan en ligne doit comporter :**

- Les onglets « Bilan de l'action », « Participants », « Budget réalisé» **doivent être remplis en ligne et enregistrés.**
- Vous devez obligatoirement joindre des justificatifs (ex : facture) au budget réalisé. **Au minimum 50%** des dépenses occasionnées sur les lignes budgétaires financées par le Fonjep devront être faire l'objet de factures ou d'autres justificatifs de dépenses.
- L'onglet « documents » doit impérativement **comporter le bilan de l'action selon le plan type imposé** ainsi qu'une photo du séjour.